

Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 30 août 2016 à 16 h 30 à laquelle sont présents, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Maxime Tremblay préside la séance.

Sont absents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin et monsieur le conseiller Gilles Carpentier.

Sont également présents, monsieur Melvin Jomphe, directeur de cabinet, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Marie-Claude Thibeault, greffier adjoint.

CE-2016-665* RAPPORT ANNUEL 2015-2016 DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS POUR LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aménagement durable des forêts a pour objectif de contribuer à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré par le soutien au fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire en favorisant l'acquisition de connaissances de façon à appuyer les décisions et les orientations liées à la planification forestière sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aménagement durable des forêts permet des interventions ciblées visant notamment, la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intra municipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multi usage sur les terres publiques;

CONSIDÉRANT QU'une entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a été signée par la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'un rapport annuel faisant état des dépenses encourues pour la réalisation des activités prévues au Plan d'action 2015-2016 doit être adopté par le conseil de chacun des délégataires de l'entente convenue dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts pour la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel faisant état des dépenses encourues pour la réalisation des activités prévues au Plan d'action 2015-2016 doit être adopté par le conseil de chacun des délégataires de l'entente convenue dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts pour la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel 2015-2016 doit être signé par la direction générale de chacun des délégataires de l'entente convenue dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts pour la région de l'Outaouais :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver le rapport annuel 2015-2016 du Programme d'aménagement durable des forêts pour la région de l'Outaouais;
- d'autoriser la directrice générale à signer le rapport annuel 2015-2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-666*

ACQUISITION DU LOT 5 671 031 DU CADASTRE DU QUÉBEC - BIBLIOTHÈQUE DU PLATEAU - RUE DE BRUXELLES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU -MAXIME TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE messieurs Camille Villeneuve et Maurice Marois ainsi que la compagnie 4022408 Canada inc., tous représentés par monsieur Bernard Raymond, sont propriétaires du lot 5 671 031 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, connu comme étant un terrain vague situé sur la rue de Bruxelles, dans le cœur du Plateau, secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain, d'une superficie de 3 487,4 m², a été identifié par la Ville de Gatineau pour la construction de la future bibliothèque du Plateau et que le conseil municipal a mandaté le Service des biens immobiliers à procéder à l'acquisition du lot 5 671 031 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, le Service des biens immobiliers a entrepris des négociations avec les propriétaires, lesquelles ont permis de conclure une entente pour l'acquisition du lot 5 671 031 du cadastre du Québec au montant de 975 000 \$ plus les taxes applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser l'acquisition du lot 5 671 031 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 3 487,4 m², au montant de 975 000 \$ plus les taxes applicables, et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées à la promesse de vente négociée et dûment signée par monsieur Bernard Raymond, le 2 août 2016;
- d'autoriser le trésorier à financer, à même le PDI 2015-2018, l'acquisition du terrain pour la construction de la future bibliothèque dans le secteur du Plateau, pour un montant total de 975 000 \$ plus les taxes si applicable, selon le cadre financier adopté par le conseil municipal lors de la séance du 5 juillet dernier par la résolution numéro CM-2016-613;
- de mandater le Service du greffe à préparer les documents nécessaires à cette transaction et à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 18-16023-001 – PDI – Déploiement des bibliothèques – Acquisitions des terrains.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

CE-2016-667*

DEMANDE DE LEVÉE DU MORATOIRE SUR LES DONS À LA COLLECTION PERMANENTE - DON D'UNE OEUVRE DE L'ARTISTE JEAN-PHILIPPE DALLAIRE - MONSIEUR GUY LAFRAMBOISE - 41 000 \$

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guy Laframboise offre en don au bénéfice de la Collection permanente de la Ville de Gatineau, une œuvre d'art de l'artiste international Jean-Philippe Dallaire dont la description apparaît au contrat de donation;

CONSIDÉRANT QUE l'œuvre a été évaluée à sa juste valeur marchande actuelle, soit 40 000 \$ par monsieur Klinkhoff de la galerie Eric Klinkhoff inc. et 42 000 \$ par monsieur Fucito d'Arteka Cabinet-Conseil;

CONSIDÉRANT QUE l'œuvre proposée enrichira la collection d'œuvres de l'artiste déjà issues de la collection municipale et qu'elle a une valeur artistique et patrimoniale indéniable;

CONSIDÉRANT QUE l'artiste Jean-Philippe Dallaire est d'origine hulloise et que la Ville de Gatineau honore son centième anniversaire de naissance en 2016 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter que le moratoire sur les dons soit levé afin de recevoir un don d'une œuvre d'art de l'artiste Jean-Philippe Dallaire;
- d'autoriser le trésorier à émettre un reçu d'impôt au montant de 41 000 \$, à l'attention du donateur, monsieur Guy Laframboise, 336, Redfern Ave, Westmount, Québec, H3Z 2G5;
- d'autoriser le trésorier à ajuster le portefeuille d'assurances en conséquence;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer le contrat de donation entre la Ville de Gatineau et monsieur Guy Laframboise.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-668*

RECONDUCTION DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SUBVENTIONS POUR LES DIFFUSEURS PLURIDISCIPLINAIRES 2016-2017, VOLET SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT, AUPRÈS DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC - SALLE JEAN-DESPRÉZ ET CABARET LA BASOCHE

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité des diffuseurs pluridisciplinaires du ministère de la Culture et des Communications du Québec a été transmise au Conseil des arts et des lettres du Québec par le gouvernement du Québec au cours de l'année 2014 et que le Conseil des arts et des lettres souhaite reconduire les enveloppes de l'aide financière 2016-2017 pour la salle Jean-Despréz et le cabaret La Basoche pour l'année financière municipale 2016;

CONSIDÉRANT QUE la salle Jean-Despréz et le cabaret La Basoche du Service des arts, de la culture et des lettres reçoivent une aide financière du Programme de subventions pour les diffuseurs pluridisciplinaires, volet Soutien au fonctionnement, du Conseil des arts et des lettres du Québec et que le Service des arts, de la culture et des lettres désire bénéficier de ce soutien financier pour la salle Jean-Despréz et le cabaret La Basoche en 2016;

CONSIDÉRANT QUE la salle Jean-Despréz et le cabaret La Basoche sont considérés comme un diffuseur majeur et que la demande annuelle représente 107 800 \$, soit le maximum de l'aide financière possible pour cette catégorie de salle de spectacles professionnels;

CONSIDÉRANT QUE la salle Jean-Despréz et le cabaret La Basoche se retrouvent parmi les diffuseurs les plus performants au Québec avec un taux d'occupation moyen de plus de 80 % pour les deux dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la programmation de la salle Jean-Despréz et du cabaret La Basoche est composée d'artistes de Gatineau (environ 25 %) et d'artistes de la relève (environ 35 %) et que plus de 90 % des prestations artistiques de cette programmation concernent des disciplines à risque (théâtre, danse, musique et chanson) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter la subvention de 107 800 \$ du Conseil des arts et des lettres du Québec versée dans le cadre du Programme de subventions aux diffuseurs pluridisciplinaires 2016-2017, volet Soutien au fonctionnement;
- de mandater la responsable de l'administration de la diffusion culturelle du Service des arts, de la culture et des lettres à agir comme représentante de la Ville de Gatineau auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec dans le cadre du Programme de subventions aux diffuseurs pluridisciplinaires, volet Soutien au fonctionnement, pour l'exercice financier gouvernemental 2016-2017 et pour l'exercice financier municipal 2016;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer la lettre d'entente du Programme de subventions aux diffuseurs pluridisciplinaires 2016-2017, volet Soutien au fonctionnement, avec le Conseil des arts et des lettres du Québec;
- d'autoriser le trésorier à virer au budget 2016 du Service des arts, de la culture et des lettres, la somme de 12 800 \$ représentant la partie de la subvention non prévue au budget 2016.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-82172	12 800 \$		Activités culturelles
02-72134-419		4 000 \$	Salle Jean-Despréz – Autres services professionnels et administratifs
02-72134-433		3 800 \$	Salle Jean-Despréz – Cachets d'artistes
02-72134-438		500 \$	Salle Jean-Despréz – Techniciens de scène
02-72134-515		4 500 \$	Salle Jean-Despréz – Location – Machinerie, véhicules

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-669*

AFFECTATION DES BRIGADIERS SCOLAIRES ADULTES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE 119 affectations de brigadiers scolaires sont nécessaires selon la politique S-ING-2005-01 en vigueur afin d'assurer une sécurité adéquate aux abords des écoles primaires;

CONSIDÉRANT QUE dix nouvelles demandes d'affectations de brigadiers scolaires adultes ont été adressées à la Ville de Gatineau et que sept d'entre elles ne satisfont pas aux critères de la politique S-ING-2005-01;

CONSIDÉRANT QU'un passage a été aboli au cours de l'année 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE deux passages ont acquis le statut de site en sursis pour l'année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police, Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier doit assurer de façon efficace la sécurité des écoliers du niveau primaire sur l'ensemble de son territoire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver les 119 affectations de brigadiers scolaires adultes pour la rentrée 2016-2017.

Les fonds seront pris à cette fin, à même le poste budgétaire 02-29100-136 - Brigade scolaire adulte - Jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2017 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-670* PARTICIPATION DU SERVICE DE POLICE À DES MISSIONS DE PAIX INTERNATIONALES

CONSIDÉRANT QUE la Gendarmerie Royale du Canada a sollicité la participation du Service de police de la Ville de Gatineau à faire participer certains de ses policiers à des missions de paix des Nations-Unies à compter de l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE la participation des policiers municipaux, régionaux et provinciaux aux opérations internationales remonte à 1995 et que des policiers des ex-Villes de Hull, d'Aylmer et de Gatineau ont participé à des missions de 1995 à 2001 et que des policiers de la Ville de Gatineau y ont participé de nouveau depuis 2015;

CONSIDÉRANT QUE la participation du Service de police de la Ville de Gatineau à des missions de paix reflète l'intérêt de la Ville de Gatineau à la communauté internationale et de son implication à l'égard des minorités visibles et le multiculturalisme;

CONSIDÉRANT QUE le but des missions est d'épauler la police étrangère au maintien de l'ordre public et que les principales tâches pourront consister à effectuer des opérations policières et de sécurité, gérer et prévenir le crime, dispenser de la formation, fournir du soutien technique, effectuer des tâches de gestion et d'administration;

CONSIDÉRANT QUE ces expériences sont enrichissantes en matière de développement continu pour nos policiers qui bonifient leur profil de compétences, notamment le leadership, la résolution de problèmes et la capacité d'interagir plus efficacement avec diverses cultures, ce qui est bénéfique pour les citoyens desservis;

CONSIDÉRANT QUE les coûts inhérents à la participation de la Ville de Gatineau aux missions seront défrayés ou remboursés par la Gendarmerie Royale du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la participation à des missions de paix est prévue à la convention collective des policiers et policières de Gatineau, et ce, à l'article 10.6 qui permet au Service de police de remplacer les policiers en mission par des policiers temporaires;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30), le gouvernement du Québec a adopté le 13 avril 2016 le décret numéro 311-2016 autorisant les municipalités à conclure avec le gouvernement du Canada l'entente relative à la participation de policiers du Québec au programme d'opérations policières internationales de paix et de maintien de la paix :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le Service de police de la Ville de Gatineau à participer à des missions de paix des Nations-Unies et de mandater le directeur du Service de police à préparer, présenter et signer les ententes en découlant.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-671*

RÈGLEMENT NUMÉRO 464-1-2016 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 464-2008 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 97 000 \$
AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET IMPASSE DE LA SOEUR-MECHTILDE - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 464-1-2016 abrogeant le Règlement numéro 464-2008 autorisant une dépense et un emprunt de 97 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet impasse de la Sœur-Mechtilde.

Il (Elle) demande que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-672*

RÈGLEMENT NUMÉRO 475-1-2016 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 475-2008 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 95 000 \$
AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET DÉZIEL - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 475-1-2016 abrogeant le Règlement numéro 475-2008 autorisant une dépense et un emprunt de 95 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Déziel.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

CE-2016-673*

RÈGLEMENT NUMÉRO 652-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 652-2010 DANS LE BUT DE MODIFIER LE TITRE DU RÈGLEMENT ET DE DIMINUER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 120 000 \$ POUR LA RÉFECTION EXTÉRIEURE AU VIEUX-MARCHÉ DE BUCKINGHAM, LA RESTAURATION INTÉRIEURE DE L'AUBERGE SYMMES, LA RÉNOVATION EXTÉRIEURE DES ATELIERS LEDUC ET L'AMÉNAGEMENT DE BOUTIQUES PROMOTIONNELLES DANS LES LIEUX DE DIFFUSION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 652-1-2016 modifiant le Règlement numéro 652-2010 dans le but de modifier le titre du règlement et de diminuer la dépense et l'emprunt de 120 000 \$ pour la réfection extérieure au Vieux-Marché de Buckingham, la restauration intérieure de l'Auberge Symmes, la rénovation extérieure des ateliers Leduc et l'aménagement de boutiques promotionnelles dans les lieux de diffusion.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-674*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-995 du 9 décembre 2015, a octroyé un contrat à la firme Motorola Solutions Canada inc. pour la fourniture d'un système de radiocommunication pour le Service de police et le Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'un processus d'appel d'offres est présentement en cours pour l'octroi d'un contrat pour la fourniture d'un système de radiocommunication pour les autres services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'informatique assurera le soutien pour l'ensemble des services au niveau des radiocommunications et que celui-ci ne dispose pas des ressources nécessaires à même ses effectifs pour en assumer la responsabilité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service de l'informatique de la façon suivante :

• Création d'un poste de préposé, Télécommunication (poste numéro INF-BLC-075 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 5 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de division, Infrastructures.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de l'informatique.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

CE-2016-675* MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins opérationnels effectuée par le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE lors du renouvellement de la convention collective des cols bleus de Gatineau, la Ville s'est engagée à convertir 45 postes temporaires en 45 postes réguliers;

CONSIDÉRANT QUE les postes de préposé de service (postes numéros STP-BLE-063 et STP-BLE-260) sont devenus vacants :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des travaux publics de la façon suivante :

- Création de deux postes de journalier II (postes numéros STP-BLE-435 et STP-BLE-436 au plan d'effectifs des cols bleus) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cols bleus, affectés en période estivale et hivernale à l'équipe d'asphalte, sous la gouverne des contremaîtres de la Division de la voirie du secteur d'Aylmer;
- Création de quatre postes de journalier II (postes numéros STP-BLE-437, STP-BLE-438, STP-BLE-439 et STP-BLE-440 au plan d'effectifs des cols bleus) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cols bleus affectés en période estivale et hivernale à l'équipe d'asphalte, sous la gouverne des contremaîtres de la Division de la voirie du secteur de Hull;
- Création de quatre postes de journalier II (postes numéros STP-BLE-441, STP-BLE-442, STP-BLE-443 et STP-BLE-444 au plan d'effectifs des cols bleus) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cols bleus, affectés en période estivale et hivernale à l'équipe d'asphalte, sous la gouverne des contremaîtres de la Division de la voirie du secteur de Gatineau;
- Création de deux postes de journalier II (postes numéros STP-BLE-445 et STP-BLE-446 au plan d'effectifs des cols bleus) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cols bleus, affectés en période estivale et hivernale à l'équipe d'asphalte, sous la gouverne des contremaîtres de la Division de la voirie du secteur de Buckingham et de Masson-Angers;
- Création de quatre postes de journalier II (postes numéros STP-BLE-447, STP-BLE-448, STP-BLE-449 et STP-BLE-450 au plan d'effectifs des cols bleus) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cols bleus, affectés en période estivale à l'équipe de béton grande ville, sous la gouverne des contremaîtres de la Division de la voirie du secteur de Gatineau et, en période hivernale, à l'équipe de déneigement sous la gouverne des contremaîtres de la Division de la voirie du secteur de Gatineau;
- Création de deux postes de journalier II (postes numéros STP-BLE-451 et STP-BLE-452 au plan d'effectifs des cols bleus) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cols bleus, affectés en période estivale à l'équipe de structure de jeux grande ville, sous la gouverne des contremaîtres de la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du secteur de Gatineau et, en période hivernale, à l'équipe de structure et déneigement sous la gouverne des contremaîtres de la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du secteur de Gatineau;
- Création de deux postes d'ouvrier de réseau (postes numéros STP-BLE-453 et STP-BLE-454 au plan d'effectifs des cols bleus) situé à la classe 5 de l'échelle salariale des cols bleus, affecté, sous la gouverne des contremaîtres de la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface, à l'équipe de soir en période hivernale et à l'équipe de jour en période estivale;

- Abolition de deux postes de préposé de services (postes numéros STP-BLE-063 et STP-BLE-260 au plan d'effectifs des cols bleus) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cols bleus;
- Création d'un poste d'opérateur spécialisé, Rétrocaveuse (poste numéro STP-BLE-455 au plan d'effectifs des cols bleus) situé à la classe 6 de l'échelle salariale des cols bleus, affecté en période estivale à l'équipe des trottoirs, sous la gouverne des contremaîtres de la Division de la voirie du secteur de Gatineau et, en période hivernale, à l'équipe de nuit sous la gouverne des contremaîtres de la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface du secteur de Gatineau;
- Création de quatre postes de journalier I (postes numéros STP-BLE-456, STP-BLE-457, STP-BLE-458 et STP-BLE-459 au plan d'effectifs des cols bleus) situé à la classe 2 de l'échelle salariale des cols bleus, affectés en période estivale à l'équipe de la tonte de gazon, sous la gouverne des contremaîtres de la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du secteur de Gatineau et, en période hivernale, à l'équipe de nuit de déneigement sous la gouverne des contremaîtres de la Division de la voirie du secteur de Gatineau;
- Création de trois postes de journalier I (postes numéro STP-BLE-460, STP-BLE-461 et STP-BLE-462 au plan d'effectifs des cols bleus) situé à la classe 2 de l'échelle salariale des cols bleus, affectés en fonction des besoins, sous la gouverne des contremaîtres de la Division de la voirie;
- Création de deux postes d'électricien C (postes numéros STP-BLE-463 et STP-BLE-464
 au plan d'effectifs des cols bleus) situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols bleus,
 affectés en fonction des besoins, sous la gouverne des contremaîtres de la Direction
 adjointe, Entretien des édifices;
- Création de six postes de mécanicien-soudeur (postes numéros STP-BLE-465, STP-BLE-466, STP-BLE-467, STP-BLE-468, STP-BLE-469 et STP-BLE-470 au plan d'effectifs des cols bleus) situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols bleus, affectés en fonction des besoins, sous la gouverne des contremaîtres de la Division de la gestion de la flotte et des équipements;
- Création de six postes de préposé aux arénas (postes numéros STP-BLE-471, STP-BLE-472, STP-BLE-473, STP-BLE-474, STP-BLE-475 et STP-BLE-476 au plan d'effectifs des cols bleus) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cols bleus, affectés en fonction des besoins, sous la gouverne des contremaîtres de la Division des parcs, des espaces verts et des arénas;
- Création de trois postes d'ouvrier de réseau (postes numéros STP-BLE-477, STP-BLE-478 et STP-BLE-479 au plan d'effectifs des cols bleus) situé à la classe 5 de l'échelle salariale des cols bleus, affectés en fonction des besoins, sous la gouverne des contremaîtres de la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface.

Le trésorier est autorisé à puiser les sommes requises à même le budget du Service des travaux publics jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-676* MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - CENTRE DE SERVICES D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE le centre de services d'Aylmer a procédé à un exercice d'évaluation de ses besoins :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du centre de services d'Aylmer de la façon suivante :

 Abolir le poste de commis-caissier (poste numéro CSA-BLC-017 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du directeur territorial adjoint.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service concerné.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-677* MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins opérationnels effectuée par le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'opérateur A (poste numéro STP-BLE-004), le poste d'opérateur B (poste numéro STP-BLE-231) et le poste d'électricien C (poste numéro STP-BLE-299) sont devenus vacants :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des travaux publics de la façon suivante :

- Création de deux postes de journalier II (postes numéros STP-BLE-482 et STP-BLE-483 au plan d'effectifs des cols bleus) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cols bleus, sous la gouverne des contremaitres de la Division de la voirie du secteur de Buckingham et de Masson-Angers;
- Abolition d'un poste d'opérateur A (poste numéro STP-BLE-004 au plan d'effectifs des cols bleus) situé à la classe 5 de l'échelle salariale des cols bleus;
- Abolition d'un poste d'opérateur B (poste numéro STP-BLE-231 au plan d'effectifs des cols bleus) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cols bleus;
- Création d'un poste d'électronicien C (poste numéro STP-BLE-484 au plan d'effectifs des cols bleus) situé à la classe 9 de l'échelle salariale des cols bleus, sous la gouverne du contremaître de la Direction adjointe, Entretien des édifices du secteur de Hull;
- Abolition d'un poste d'électricien C (poste numéro STP-BLE-299 au plan d'effectifs des cols bleus) situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols bleus.

Le trésorier est autorisé à puiser les sommes requises à même le budget du Service des travaux publics jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

CE-2016-678*

MODIFICATIONS À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CM-2016-425 - MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro CM-2016-425 du 17 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE le processus de la mise en place de la nouvelle structure organisationnelle est débuté;

CONSIDÉRANT QU'il y a des corrections à apporter à la résolution numéro CM-2016-425 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes à la résolution numéro CM-2016-425 :

Direction adjointe, Services de proximité et programmes :

Paragraphe 11

Transférer le poste d'analyste en urbanisme (poste numéro UDD-BLC-054 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Isabelle Martineau, sous la gouverne du responsable, Services et projets immobiliers, secteur d'Aylmer et le renommer analyste en architecture;

Remplacé par

Transférer le poste d'analyste en urbanisme (poste numéro UDD-BLC-054 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Isabelle Martineau, sous la gouverne du responsable, Services et projets immobiliers, secteur d'Aylmer;

Paragraphe 12

Transférer le poste d'analyste en architecture et urbanisme (poste numéro UDD-BLC-095 au plan d'effectifs des cols blancs) actuellement vacant sous la gouverne du responsable, Services et projets immobiliers, secteur d'Aylmer;

Remplacé par

Transférer le poste d'analyste en architecture et urbanisme (poste numéro UDD-BLC-095 au plan d'effectifs des cols blancs) actuellement vacant sous la gouverne du responsable, Services et projets immobiliers, secteur d'Aylmer et le renommer analyste en architecture;

Paragraphe 31

Maintenir le poste d'analyste en urbanisme (poste numéro UDD-BLC-043 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Yolaine Cyr, sous la gouverne du chef de services et projets immobiliers, de Buckingham et de Masson-Angers;

Remplacé par

Maintenir le poste de technicien en administration (A) (poste numéro UDD-BLC-043 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Yolaine Cyr, sous la gouverne du chef de services et projets immobiliers, de Buckingham et de Masson-Angers;

Direction adjointe, Planification et gestion du territoire :

Paragraphe 43

Renommer la division, Aménagement et revitalisation ainsi que le poste de chef de division, Aménagement et revitalisation (poste numéro UDD-CAD-003 au plan d'effectifs des cadres) détenu par monsieur Réjean Martineau pour la division, Expertise conseil et chef de division, Expertise conseil;

Remplacé par

Transférer la division, Aménagement et revitalisation ainsi que les postes qui en relèvent sous la gouverne du directeur adjoint – Planification et gestion du territoire et la renommer division Expertise conseil;

Renommer le poste de chef de division, Aménagement et revitalisation (poste numéro UDD-CAD-003 au plan d'effectifs des cadres) détenu par monsieur Réjean Martineau pour chef de division, Expertise conseil;

Paragraphe 44

Transférer le poste de chef de section, Planification du territoire (poste numéro UDD-CAD-038 au plan d'effectifs des cadres) détenu par madame Marie-Josée Casaubon sous la gouverne du chef de division, Expertise conseil et le renommer chef de section, Planification des ressources;

Remplacé par

Transférer le poste de chef de section, Planification du territoire (poste numéro UDD-CAD-038 au plan d'effectifs des cadres) détenu par madame Marie-Josée Casaubon, ainsi que les postes qui en relèvent, sous la gouverne du chef de division, Expertise conseil et le renommer chef de section, Planification des ressources;

Paragraphe 53

Maintenir le poste de secrétaire II (poste numéro UDD-BLC-010 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame N'Soki Malutama, sous la gouverne du chef de section, Planification des ressources;

Remplacé par

Maintenir le poste de secrétaire II (poste numéro UDD-BLC-010 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame N'Soki Malutama, sous la gouverne du chef de division, Expertise conseil;

Paragraphe 62

Transférer le poste d'inspecteur aux requêtes (poste numéro UDD-BLC-087 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Karine Perron-Fournel sous la gouverne du chef de section, Inspection, secteur est et le renommer inspecteur en urbanisme;

Remplacé par

Transférer le poste d'inspecteur aux requêtes (poste numéro UDD-BLC-087 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Karine Perron-Fournel sous la gouverne du coordonnateur, Inspection, secteur est et le renommer inspecteur en urbanisme;

Paragraphe 63

Transférer le poste d'inspecteur, Entretien et salubrité (poste numéro UDD-BLC-096 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Geneviève Chartrand-Bertrand sous la gouverne du chef de section, Inspection, secteur est et le renommer inspecteur en urbanisme;

Remplacé par

Transférer le poste d'inspecteur, Entretien et salubrité (poste numéro UDD-BLC-096 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Geneviève Chartrand-Bertrand sous la gouverne du coordonnateur, Inspection, secteur est et le renommer inspecteur en urbanisme;

Paragraphe 64

Créer six postes d'inspecteur en urbanisme (postes numéros UDD-BLC-120, UDD-BLC-121, UDD-BLC-122, UDD-BLC-123, UDD-BLC-124 et UDD-BLC-125 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 9 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de section, Inspection, secteur est;

Remplacé par

Créer six postes d'inspecteur en urbanisme (postes numéros UDD-BLC-120, UDD-BLC-121, UDD-BLC-122, UDD-BLC-123, UDD-BLC-124 et UDD-BLC-125 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 9 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du coordonnateur, Inspection, secteur est;

Paragraphe 65

Transférer le poste d'inspecteur, Entretien et salubrité et aux permis d'affaires (poste numéro UDD-BLC-056 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par monsieur Joe Abou-Hamad sous la gouverne du chef de section, Inspection, secteur ouest et le renommer inspecteur en urbanisme;

Remplacé par

Transférer le poste d'inspecteur, Entretien et salubrité et aux permis d'affaires (poste numéro UDD-BLC-056 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par monsieur Joe Abou-Hamad sous la gouverne du coordonnateur, Inspection, secteur ouest et le renommer inspecteur en urbanisme;

Paragraphe 66

Transférer le poste d'inspecteur, Entretien et salubrité (poste numéro UDD-BLC-077 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Martine Duchesne sous la gouverne du chef de section, Inspection, secteur ouest et le renommer inspecteur en urbanisme;

Remplacé par

Transférer le poste d'inspecteur, Entretien et salubrité (poste numéro UDD-BLC-077 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Martine Duchesne sous la gouverne du coordonnateur, Inspection, secteur ouest et le renommer inspecteur en urbanisme;

Paragraphe 67

Créer sept postes d'inspecteur en urbanisme (postes numéros UDD-BLC-126, UDD-BLC-127, UDD-BLC-128, UDD-BLC-129, UDD-BLC-130, UDD-BLC-131 et UDD-BLC-132 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 9 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de section, Inspection, secteur ouest;

Remplacé par

Créer sept postes d'inspecteur en urbanisme (postes numéros UDD-BLC-126, UDD-BLC-127, UDD-BLC-128, UDD-BLC-129, UDD-BLC-130, UDD-BLC-131 et UDD-BLC-132 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 9 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du coordonnateur, Inspection, secteur ouest;

Paragraphe 5

Créer le poste de commis administratif (poste numéro UDD-BLC-100 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de services et projets immobiliers, Hull et Aylmer;

Remplacer par

Créer dès le 3 octobre 2016 le poste de commis administratif (poste numéro UDD-BLC-100 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de services et projets immobiliers, Hull et Aylmer;

Paragraphe 9

Créer le poste de commis-réceptionniste (poste numéro UDD-BLC-101 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 2 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du responsable, Services et projets immobiliers, secteur d'Aylmer;

Remplacer par

Créer dès le 3 octobre le poste de commis-réceptionniste (poste numéro UDD-BLC-101 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 2 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du responsable, Services et projets immobiliers, secteur d'Aylmer;

Paragraphe 13

Créer le poste de commis administratif (poste numéro UDD-BLC-105 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de services et projets immobiliers, Hull et Aylmer;

Remplacer par

Créer dès le 3 octobre 2016 le poste de commis administratif (poste numéro UDD-BLC-105 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de services et projets immobiliers, Hull et Aylmer;

Paragraphe 22

Créer le poste de commis administratif (poste numéro UDD-BLC-110 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de services et projets immobiliers, Gatineau;

Remplacer par

Créer dès le 3 octobre 2016 le poste de commis administratif (poste numéro UDD-BLC-110 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de services et projets immobiliers, Gatineau;

Paragraphe 90

Créer le poste de technicien en architecture et design (poste numéro UDD-BLC-135 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du responsable, Analyse et recherche;

Remplacer par

Créer dès le 12 septembre 2016 le poste de technicien en architecture et design (poste numéro UDD-BLC-135 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du responsable, Analyse et recherche.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 août 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

CE-2016-679* <u>ADJUDICATION - SOUMISSION PUBLIQUE - ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 25 452 000 \$</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau émettra une série d'obligations, soit une obligation en vertu des règlements numéros :

Ex-ville d'Aylmer

784-2000 792-2000 794-2001

Ex-Ville de Gatineau

828-94 971-98

Nouvelle Ville de Gatineau

94-2003	275-2005	429-2008	670-2010
112-2003	331-2006	435-2007	676-2011
139-2003	334-2006	453-2008	680-2011
148-2003	335-2006	454-2008	681-2011
149-2003	341-2006	460-2008	710-2012
156-2003	349-2008	476-2008	729-2013
161-2003	350-2007	484-2008	732-2013
178-2003	353-2006	485-2008	740-2013
192-2008	354-2006	488-2008	745-2014
201-2004	363-2006	495-2008	747-2014
217-2004	384-2007	600-2008	762-2014
233-2004	391-2007	628-2009	769-2015
241-2006	392-2007	632-2009	770-2015
243-2004	401-2007	635-2009	772-2015
249-2004	402-2007	636-2009	778-2015
257-2005	404-2007	640-2009	785-2016
265-2005	408-2007	643-2010	786-2016
267-2006	409-2007	646-2010	788-2016
269-2005	411-2007	648-2010	
272-2005	416-2007	655-2010	
273-2005	426-2007	666-2010	

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a demandé à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 25 452 000 \$ le 14 septembre 2016;

CONSIDÉRANT cette demande, la Ville de Gatineau a reçu les soumissions ci-dessous :

1 – FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.				
Prix	Montants	Taux	Années	Loyer
98,74000 %	2 479 000 \$	1,25000 %	2017	
	2 537 000 \$	1,50000 %	2018	
	2 597 000 \$	1,60000 %	2019	2.42257.0/
	2 658 000 \$	1,75000 %	2020	2,43257 %
	6 183 000 \$	1,85000 %	2021	
	8 998 000 \$	2,50000 %	2026	

2 – VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.				
Prix	Montants	Taux	Années	Loyer
98,62520 %	2 479 000 \$	1,25000 %	2017	
	2 537 000 \$	1,45000 %	2018	
	2 597 000 \$	1,55000 %	2019	2.46092.0/
	2 658 000 \$	1,75000 %	2020	2,46083 %
	6 183 000 \$	1,90000 %	2021	
	8 998 000 \$	2,50000 %	2026	

3 – VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.				
Prix	Montants	Taux	Années	Loyer
98,66700 %	2 479 000 \$	1,30000 %	2017	
	2 537 000 \$	1,50000 %	2018	
	2 597 000 \$	1,60000 %	2019	2,48832 %
	2 658 000 \$	1,75000 %	2020	2,48832 %
	6 183 000 \$	1,90000 %	2021	
	8 998 000 \$	2,55000 %	2026	

4 – MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.				
Prix	Montants	Taux	Années	Loyer
98,62300 %	2 479 000 \$	1,25000 %	2017	
	2 537 000 \$	1,50000 %	2018	
	2 597 000 \$	1,70000 %	2019	2,50530 %
	2 658 000 \$	1,80000 %	2020	2,30330 %
	6 183 000 \$	1,90000 %	2021	
	8 998 000 \$	2,55000 %	2026	

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale Inc. s'est avérée la plus avantageuse :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter que l'émission d'obligations au montant de 25 452 000 \$ de la Ville de Gatineau soit adjugée à Financière Banque Nationale Inc.;
- d'accepter de demander à cette dernière de mandater les Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission d'obligations de 25 452 000 \$;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le trésorier ou en son absence l'assistant-trésorier à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;
- d'accepter que les Services de dépôt et de compensation CDS Inc. agissant à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur d'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard des adhérents, est autorisé à agir comme agent financier authentificateur, comme décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec et les Services de dépôt et de compensation CDS Inc.;
- d'accepter que les Services de dépôt et de compensation CDS Inc. procèdent au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et à cet effet, le trésorier ou l'assistant-trésorier soit autorisé à signer le document requis pour le système bancaire canadien intitulé Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-680*

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR STEVE GUÉNARD AU POSTE DE DIRECTEUR - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Service de ressources humaines a été autorisé à combler un poste de directeur (poste numéro SAJ-CAD-001 au plan d'effectifs des cadres) au Service des affaires juridiques, Services juridiques selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Steve Guénard au poste de directeur (poste numéro SAJ-CAD-001 au plan d'effectifs de cadres) au Service des affaires juridiques, Services juridiques sous la gouverne du directeur général adjoint, Administration et finances.

Le salaire de monsieur Steve Guénard est établie à la classe 9, échelon 5 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Steve Guénard sera assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Steve Guénard est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire numéro 02-12200-115 – Service des affaires juridiques – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MAXIME TREMBLAY Conseiller municipal Comité exécutif M^e SUZANNE OUELLET Greffier et secrétaire Comité exécutif